

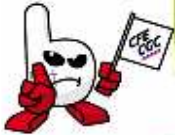


Lettre d'information n°62 - Décembre 2012

Groupama

SUPPORTS
& SERVICES

Plan de Départ Volontaire



Edito !

Des craintes confirmées !

Nous étions inquiets sur le risque de différence des mesures d'accompagnements des salariés entre les Entités de l'UES lors de ces PDV.

Nous avons malheureusement raisons, certains ont droits à des minima de 25.000€ et d'autres doivent se contenter de la moitié, voir moins pour d'autres salariés de l'UES.

Nous demandons une expertise globale au sein de l'UES car il n'est pas possible de l'obtenir au niveau Groupe. En effet, l'avenir de G2S est entièrement lié avec celui du Groupe.

A ce jour, toujours aucune perspective sur les résultats du Groupe en 2012, et aucune perspective sur les activités et les résultats du Groupe en 2013 et 2014.

A qui le tour ? Une autre filiale de Groupama SA, les Caisses Régionales ...

Heureusement que notre Groupe n'est pas coté en Bourse !

Vos délégués CFE-CGC

Les réunions de concertations se poursuivent

Beaucoup de regrets, malgré des signes de la Direction Générale de G2S sur d'éventuelles améliorations des conditions de départs en retraite pour les salariés dont la rémunération est bien en dessous de la moyenne salariale de G2S. Si certains peuvent en douter ou en "sourire", notre GIE est composé de salariés qui sont très loin du salaire moyen et un départ en retraite n'est pas aussi évident compte tenu de leur moyen financier à venir. Nous ne souhaitons pas remettre en cause l'équilibre financier du PDV, simplement obtenir un complément pour ceux dont le salaire est faible afin qu'ils partent en toute sérénité.

La Direction propose uniquement une amélioration des montants de départ volontaire pour les salariés qui auraient un projet "professionnel ou personnel", sans demande à priori des élus présents.

Avis de la CFE-CGC sur l'expertise du PDV au sein de G2S

L'expertise économique au niveau du GIE G2S ne nous permettrait pas d'avoir plus de visibilité sur la mise en place d'un PDV au sein du GIE G2S. Nous demandons toute la visibilité sur les prévisions 2012 des résultats combinés du Groupe, mais aussi sur les prévisions d'activités et des résultats du Groupe en 2013 et 2014.

La CFE CGC donne un avis d'abstention sous réserve de la mise en oeuvre d'une expertise au niveau du CCE.

PSO du Groupe

Le Plan Stratégique Opérationnel 2013-2015 du Groupe, n'est pas encore bouclé, pourquoi ?

Un PDV/PSE chez GAN Prévoyance avec des impacts importants, et sûrement des PDV à venir sur d'autres Entités ?

PERSPECTIVES

Nous n'avons pas d'habitude d'être pessimiste, mais l'absence de prévision par nos Dirigeants et une politique salariale sans perspective de partager des gains futurs, nous laisse croire que le Groupe est géré à vue. Le plan d'activité de G2S est connu pour 2013 et 2014, mais Il appartient aux dirigeants du Groupe de confirmer les perspectives d'activités de GROUPAMA sur les années à venir. Nos activités, Informatique, Logistique et Achat étant liées à celles du Groupe.

Nous voulons des perspectives et des engagements de partage des résultats du Groupe.



NAO

Beaucoup de déceptions et peu d'ambition de nos Dirigeants,
Un projet de désaccord, c'est tout, voilà le résultat de ces négociations faussées dès le départ.
Nous avons fait des propositions, mais aucune n'a été retenue !
Une chose est sûre, à priori si le Groupe se redresse, les Dirigeants seront récompensés, et les salariés seront content de conserver leur emploi ... Voilà la politique salariale

Temps de travail

En attendant SIRHOCO, des demandes hors négociations

Des discussions sont en cours à la DSI pour la mise en place de vacations techniques en dehors des heures de travail. Or ces dispositifs ne respectent ni le cadre du droit du travail ni les accords collectifs de G2S. En effet, la mise en place de vacations au-delà 18h00, ne respecte pas les contrats de travail en décompte horaire ou forfait jour. Ce type d'organisation d'activités relève d'un travail posté ou d'une forme de contrat que l'on retrouve dans une organisation spécifique de travail.

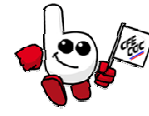
Par exemple : un salarié au forfait jour ne pourrait plus partir à son gré comme le stipule le code du travail (autonomie). Ce travail posté ne bénéficierait d'aucune contrepartie car non considéré comme des astreintes ou interventions.

Les organisations syndicales n'ont été ni informées ni consultés sur ces modifications. Cela doit faire l'objet d'une négociation par avenant de l'accord;

Nous demandons donc avec insistance que ce point soit à l'ordre du jour du prochain CE.



**Bonnes et heureuses
fêtes de fin d'année**



Votre adhésion confirme votre soutien et nous serons toujours là, avec vous pour défendre vos droits

Vos représentants CFE CGC, une équipe active à votre service

COUSIN Christophe (La Défense) 01.70.94.09.62
GANOUX Catherine (Ecully) 04.72.86.17.52
GUIGNON Daniel (La Défense) 01.70.94.42.61
LALOY Bruno (Lille) 03.20.63.37.43
MISSE Pierre (La Défense) 01.70.94.30.91
ROYER Philippe (Castelnau) 04.99.58.65.30
ULLOA-GIL Floréal (La Défense) 01.70.94.06.43
DUCHOSSOY Frédéric (Morangis)

ROGER Fabienne (Paris) 01.44.56.72.39
ROBIN Hervé (La Défense) 01.70.94.37.06
ROBERT Emmanuel (La Défense) 01.70.94.08.72
CHATAIGNER Ludovic (La Défense) 01.70.94.82.32
MAREST Didier (Noisy Le Grand) 01.49.31.32.05
DEMANY Guy (Ecully) 04.72.86.17.29
BASTIEN Guillaume (La Défense) 01.70.94.48.14
DESTAIS Dominique (Castelnau) 04.99.58.65.40
CHATENET Françoise (La Défense) 01.70.94.28.39

Faites comme de nombreux salariés de G2S, contactez votre Délégué Syndical, il saura vous aider et vous conseiller.